

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 JUIN 2024

DATE DE CONVOCATION : 06/06/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 24/06/2024					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	19	6	25	4
FB/TD/OR N° 2024/32	CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCPEIDF ET LA COMMUNE DE DROUE-SUR-DROUETTE POUR LE MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Philippe POISSONNIER, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Patricia EVENO, Pouvoir à Béatrice BONVIN
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Dominique BONNET
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Fabrice PICHARD
- Roland HAMARD, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absents : Jean-Paul MARCHAND, Jean JOSEPH, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

Vu les articles L 2113-6 et 2113-7 du Code de la Commande Publique ayant trait à la constitution d'un groupement de commandes,

Considérant que la commune d'Épernon, la commune de Droue-sur-Drouette et la communauté de communes des portes euréliennes d'Ile-de-France conviennent de se grouper pour la passation d'un accord-cadre de prestation de service en vue d'assurer la production des repas destinés aux usagers de la restauration scolaire et extrascolaire, au personnel communal et de la petite enfance dans la

cuisine centrale de la ville d'Épernon et service des repas dans les écoles situées sur les communes d'Épernon et de Droue-sur-Drouette,

La commune d'Épernon est désignée comme coordonnateur du groupement ayant qualité de pouvoir adjudicateur.

La durée est prévue à 4 ans maximum à compter du 08/03/2025.

La commission ADHOC du groupement sera composée d'un représentant de chaque membre du groupement et d'un suppléant, à savoir :

- d'un représentant de la ville d'Épernon
- d'un représentant de la ville de Droue-sur-Drouette
- d'un représentant de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Fait et délibéré à Épernon,
le 17 juin 2024



Secrétaire de séance

Armelle THÉRON-CAPLAIN



Le Maire,

François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.